

SAINT BONNET LES ALLIER

Arrêté n°24022023-01

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2023
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de SAINT BONNET LES ALLIER,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°09052022-004 du 9 mai 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 06 décembre 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24 novembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme HERNANDEZ Hélène	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

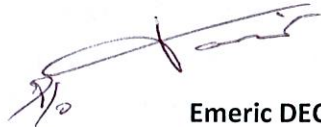
Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La secrétaire de séance est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à SAINT BONNET LES ALLIER, le 24 février 2023

Le Maire,



Emeric DECOMBE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :